

Sue?de : condamne?, Pirate Bay cherche a? s'inventer un nouvel avenir

Description

Apr?s une premie?re condamnation en Sue?de, les fondateurs de Pirate Bay sont menace?s de proce?s en se?rie et leurs marges de man?uvre financie?re re?duites a? ne?ant par les amendes inflige?es. La solution viendra peut-e?tre du rachat de The Pirate Bay et de la transformation du site en plate-forme le?gale d'e?change de fichiers vide?o, une strate?gie qui rappelle celle de Napster en son temps, laquelle s'est solde?e par un e?chec.

Apr?s la condamnation prononce?e le 17 avril 2009 par les tribunaux sue?dois a? l'encontre du site Pirate Bay, qui propose des liens Torrent permettant l'e?change entre internautes de fichiers audio et vide?o (voir le n? 10-11 de *La revue europe?enne des me?dias*, printemps – e?te? 2009), l'avenir du site semble compromis par l'attention qu'il suscite. En effet, avec une amende de 30 millions de couronnes (2,7 millions d'euros) de dommages et inte?re?ts en faveur des plaignants, ainsi qu'une condamnation d'un an de prison pour ses quatre responsables, le site Pirate Bay n'a plus les moyens de faire face a? la justice, d'autant que ses fondateurs ont pre?fe?re?, dans un premier temps, ne pas fermer le service. Aussi, le 27 juillet 2009, plusieurs studios ame?ricains, dont Universal, Disney, Warner Bros et Columbia Picture portaient plainte a? nouveau devant la cour de justice de Stockholm contre les fondateurs du site, exigeant la fermeture imme?diate du service comme le pre?voyait la condamnation initiale. La plainte vise e?galement l'ope?rateur Black Internet, qui he?berge le site. Trois jours plus tard, le 30 juillet 2009, Pirate Bay e?tait a? nouveau condamne?, cette fois-ci devant les tribunaux hollandais, une condamnation la? encore assortie d'une demande de fermeture imme?diate du site pour les internautes ne?erlandais, et de 30 000 euros d'amende par jour de retard.

Face a? l'avalanche des condamnations, The Pirate Bay se retrouve dans la me?me situation que Napster, lance? dix ans plus to?t, en juin 1999, et trai?ne? en justice de?s septembre 1999 par la RIAA (Recording Industry Association of America). Le succe?s de Pirate Bay, avec pre?s de 20 millions d'utilisateurs, tous adeptes des pratiques ille?gales de te?le?chargement, menace sa pe?rennite? accumulant les proce?dures en justice. En me?me temps, ce succe?s attire les investisseurs, cherchant a? re?cupe?rer cette audience pour l'amener vers une offre le?gale en ligne. Ainsi, comme ce fut le cas pour Napster, qui avait e?te? rachete? par Bertelsmann en mai 2002 pour y diffuser le catalogue musical du groupe, Pirate Bay a fait l'objet, a? l'issue de sa condamnation, d'une offre d'achat de la part de la socie?te? sue?doise de jeux en ligne Global Gaming Factory (GGF). Annonce?e le 30 juin 2009, la vente e?tait approuve?e le 27 aou?t 2009 par les actionnaires de GGF. GGF devrait donc s'emparer de Pirate Bay pour 60 millions de couronnes (5,9 millions d'euros), dont la moitie? en nume?raire, ce qui permettra au site de payer son amende de 30 millions de couronnes.

L'objectif de GGF est de transformer Pirate Bay en site légal de téléchargement de musique et de vidéos, après avoir passé des accords avec les ayants droit. La stratégie est risquée, à l'instar de ce qui s'est passé pour Napster, défermée par les internautes malgré la force de sa marque, dès que le service proposé a été rendu payant. Mais la vente n'est pas conclue : le 24 août 2009, la police financière s'apprête à ouvrir une enquête sur GGF pour délit d'initiales, de nombreuses actions ayant été échangées avant l'annonce du rachat de Pirate Bay. Reste que ces petits pas vers la légalité devraient aider l'acquéreur de Pirate Bay à plaider son cas lors de son procès en appel devant la justice suédoise, prévu le 9 novembre 2009.

Sources :

- « Le site de partage vidéo The Pirate Bay vendu 5,6 millions d'euros », E.P., *Les Echos*, 1^{er} juillet 2009.
- « Nouvelle offensive de Hollywood contre The Pirate Bay », Stéphane Long, 01net.com, 28 juillet 2009.
- « The Pirate Bay souhaite être relogé aux Pays-Bas », nouvelobs.com, 10 août 2009.
- « Sueur : l'acquéreur de The Pirate Bay visé par une enquête de police », AFP, tv5.org, 25 août 2008.
- « Le rachat de The Pirate Bay validé par GGF », Hélène Puel, 01net.com, 28 août 2009.

Catégorie

1. Droit
2. Un trimestre en Europe

date créée

22 septembre 2009

Auteur

alexandrejoux